

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 2 (1914)

Heft: 18

Artikel: III^{me} Assemblée générale de l'Association nationale suisse pour le suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249586>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 2.50
 ETRANGER... » 3.50
 Le Numéro... » 0.20

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

La case, par an Fr. 15.—
 2 cases. » » 30.—
 La ligne, par insertion » 0.25

SOMMAIRE : Association nationale suisse pour le Suffrage féminin. — Lendemain de scrutin : E. GD. — Notre fonds pour les Prud'femmes. — M^{lle} Louise Cornaz : E. S. — L'Ecole Montessori : A. GIROUD. — Le Rôle moral du Suffrage féminin (*suite et fin*) : DE WITT-SCHLUMBERGER. — De ci, de là... — Causerie littéraire : *L'Amour de Claire* : L. PÉRIS. — Ce qu'a pensé Bebel du Suffrage féminin. — Chronique féministe allemande : H. SACHS. — Correspondance. — Femmes arabes : R. D'E. — Notre Bibliothèque. — A travers les Sociétés.

AVIS. — Nous prions nos lecteurs d'excuser le léger retard que ce numéro a subi à l'expédition en raison des fêtes de Pâques. Et nous prions aussi ceux qui n'aiment pas à recevoir un numéro trop compact de nous excuser de devoir, cette fois encore, augmenter le nombre de nos pages. L'abondance des matières est telle que nous serons souvent obligés de recourir à ce moyen tant qu'un accroissement notoire de nos abonnés ne nous aura pas permis de paraître régulièrement deux fois par mois.

Le Mouvement Féministe.

III^{me} Assemblée générale de l'Association nationale suisse pour le suffrage féminin

Winterthour, Samedi 25 avril 1914, 2 h. 1/2

KIRCHGEMEINDEHAUS

Ordre du jour :

- 1° Rapport de la Présidente.
- 2° Rapport de la Trésorière.
- 3° Election du Comité et de deux vérificatrices des comptes.
- 4° Rapports des sections.
- 5° Création d'un secrétariat.
- 6° Insigne.
- 7° Divers et propositions individuelles.

7 heures : *Souper en commun.* (Cartes à 2 fr, 50). Hôtel Ochsen.

8 heures :

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Allocution de la Présidente.

CONFÉRENCE de M. ZÄCH, secrétaire du parti libéral-démocratique de Saint-Gall sur :

La collaboration de la Femme à l'éducation civique de la jeunesse.

Nous engageons vivement les suffragistes romands à se rendre à Winterthour le 25 avril. Tous ceux qui ont assisté aux précédentes Assemblées de l'Association suisse pour le Suffrage féminin en ont gardé le meilleur souvenir, et c'est bien en effet une occasion unique de faire la connaissance de ceux ou de celles qui, dans notre pays, travaillent pour le même but que nous.

LA RÉDACTION.

Lendemain de scrutin

A la première question, (refus d'abrogation de la loi sur les prud'femmes), 3157 *oui*, 3623 *non*. A la seconde, (inscription facultative) 3140 *oui*, 3525 *non*. Par 466 voix sur le premier point, 385 sur le second, nous sommes battus.

Nous sommes battus, mais pas du tout découragés. Cela pour plusieurs raisons.

D'abord parce que la majorité contre nous a été faible. Que sur 7554 votants nous ne soyons battus que par 466 voix c'est assez significatif. Plus de 3000 électeurs ont donc voté pour nous — le dixième du chiffre total de notre canton. Nous sommes si peu blasés sur la sympathie éveillée par nos idées que nous estimons que c'est un résultat notable à enregistrer !

Ensuite parce que nous allons recommencer la bataille. En effet, la question n'est pas du tout enterrée, comme se le figurent naïvement nos adversaires ; mais étant donné le mécanisme compliqué de notre loi genevoise sur l'initiative populaire, le Grand Conseil est obligé maintenant d'entrer en matière sur l'objet de l'initiative, de faire par conséquent une nouvelle loi, et de la soumettre de nouveau à la votation populaire... Il y a là des occasions que nous ne laisserons certes pas échapper !

Et surtout, nous ne sommes pas découragés parce que ce qui en tous cas, et quelle qu'ait été l'issue du vote, nous reste acquis, c'est le résultat moral. Nous l'avons déjà dit, nous ne pouvons que remercier les partisans de l'initiative contre les prud'femmes d'avoir ainsi posé devant les électeurs, et surtout devant l'opinion publique, la question des droits de la femme. Ils ont fait ainsi plus de réclame et de propagande à nos idées en trois mois que nos Sociétés n'eussent pu en faire en deux ans ! Chacun sentait si bien en effet que c'était le principe féministe, dans sa gravité essentielle et vitale, qui était en jeu, que nous considérons comme un progrès pour notre cause que Genève soit le premier des cantons suisses où le peuple ait dû se prononcer sur lui.

Car ce sont non seulement les électeurs, mais des partis, qui ont pris position à notre égard. Les socialistes naturellement, les radicaux à leur tour, ont préparé des bulletins, rédigé et affiché des proclamations, appuyant ainsi notre cri de guerre : « Votez oui, deux fois oui !... » Le parti indépendant (catholique), moins officiellement, mais vigoureusement quand même, nous a soutenus. Le parti démocratique, très partagé, ainsi que des fractions radicales (jeunes-radicaux, vieux-radicaux, Philibertins)